



INFOS ADZRP n° 44 – OCTOBRE 2013

<http://adzrp.e-monsite.com>

# EXPRIMER TOUTES NOS EXIGENCES

## ET SORTIR DU DEBAT SUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX.

Pages 2, 3.

L'ADZRP sera reçue en audience le 8 novembre prochain par Madame BOUILLE, députée de la 8<sup>ème</sup> circonscription de Loire Atlantique.

### Opération « camping »



Le samedi 28 septembre, des toiles de tente fleurissaient sur la place de la MAIRIE. Action symbolique qui n'avait d'autre prétention que de démontrer que sans



fenêtre, les riverains n'étaient pas pour autant en sécurité.

**L'enquête publique**, destinée à recevoir les remarques, les avis des Dongeises et Dongeois sur le projet de PPRT est en cours.

Grâce à vous qui avez écrit ou rencontré les commissaires enquêteurs, l'enquête publique est prolongée jusqu'au 16 novembre prochain. Vous trouverez ci-dessous les dates des 3 permanences supplémentaires.

## **Des enjeux importants.**

A la lumière des témoignages recueillis, des réflexions entendues, force est de constater que les discussions sont fortement focalisées sur le financement des travaux.

Peut-être n'avons-nous pas été assez clairs et précis. Laisser croire que le renforcement des fenêtres permet de mettre chacun(e) de nous en sécurité est une hérésie. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler AZF à Toulouse, Lac Mergantic au Québec...Rien ne résiste à une forte explosion : murs, toitures, arbres...tout « vole ».

Dans le même temps où d'aucun clame qu'aucun accident grave ne s'est produit à Donges (et c'est tant mieux), les mêmes reconnaissent que le risque zéro n'existe pas. Que nous aurait répondu les Toulousains, les Québécois et d'autres quelques secondes avant la catastrophe ? Vraisemblablement la même chose ! Pas de danger !

On connaît malheureusement la suite... **C'est de cette suite et de ses conséquences que l'ADZRP ne veut pas.** La sécurité de tous les Dongeois est notre intérêt commun. Nos exigences sont multiples.

C'est ce que doivent entendre aujourd'hui, les commissaires enquêteurs qui nous reçoivent pour sortir du seul débat sur le financement des travaux.

Nous pouvons dire, leur redire ou écrire que nous n'avons aucune confiance dans l'efficacité des mesures préconisées, que le financement de mesures inefficaces et coûteuses n'est qu'un trompe-l'œil destiné à leurrer le riverain, que nous avons bien compris la stratégie de l'Etat, des industriels et des élus qui manœuvrent pour faire glisser leur responsabilité sur celle des habitants.

Beaucoup ont fait état dans leurs interventions des autres risques existant sur la ville exprimant leur étonnement de ne pas voir ces sources de dangers prises en compte dans l'élaboration d'un PPRT : une voie ferrée qui passe au milieu de la raffinerie, des camions chargés de matières dangereuses qui circulent sur la voie principale de la commune, un quartier – MACA\*- à proximité de la zone SFDM au nord de la commune qui doit être soumis à un PPRT, une nappe de gaz souterraine....

Tous ces éléments aggravants ne sont pas fictifs, ils sont réalité et ne peuvent être contestés.

**La prolongation de l'enquête est une chance. A celles et ceux qui se sont déjà déplacé(e)s et qui veulent renforcer leurs propos, à toutes et tous ceux qui ne se sont pas exprimés, emparons-nous de ces instants. Ne laissons pas les commissaires enquêteurs se polariser sur le financement des travaux comme l'ont fait les élus et l'administration ; Chacun est en capacité de donner son avis.**

**C'est maintenant, après il sera trop tard.**

Le Conseil d'Administration de l'ADZRP

**DATES DES PROCHAINES PERMANENCES :**  
**Mercredi 30 Octobre 14 h à 17 h Mairie Montoir**  
**Vendredi 8 Novembre 16 h à 19 h Mairie Donges**  
**Samedi 16 Novembre 9 h à 12 h Mairie Donges**

## **Les raisons de refuser le projet de PPRT en l'état sont multiples et d'autres sujets sont à soulever: quelques pistes.**

- Le PPRT est-il une garantie pour ma sécurité, celle de mes enfants lorsqu'ils sont dans le jardin, dans la rue, sur le terrain de football, à l'école ... ?
- Un accident industriel peut être la cause de nombreuses victimes. Il peut aussi avoir des conséquences graves sur la vie des habitants liées aux effets directs du souffle de l'explosion ou aux effets indirects (blessures par des objets portés par ce souffle – troubles respiratoires – dépressions – angoisses – insomnies – problèmes auditifs... Quelles mesures de prévention pour se préserver de telles conséquences ?
- Pourquoi ne considère-t-on pas toutes les sources de dangers répertoriées sur la commune ?
- Qui me garantit que ma maison va résister aux surpressions annoncées et que celles qui sont annoncées sont bien celles auxquelles je vais être exposé ?
- Alors qu'un PPRT est à l'étude sur le deuxième site Séveso existant sur la commune (SFDM au nord de la commune), pourquoi autorise-t-on autant de constructions ?
- Où est située la nappe de gaz souterraine ?
- Qui a autorisé la raffinerie à se rapprocher des habitations ?
- Quelle réduction à la source a été réalisée pour permettre de passer de 700 maisons impactées à 404 ?
- Le risque de toxicité sur le quartier du Haut-Gas face à la raffinerie a disparu. Pourquoi et comment ?
- Avec le PPRT, pourrai-je organiser une fête chez moi regroupant un nombre conséquent d'amis ? Quelle sera ma responsabilité en cas d'accident ?

- Je suis locataire. Que seraient les obligations du propriétaire ?
- Pourquoi me demande-t-on de me prononcer sur un projet alors que toutes les réponses aux questions posées n'ont pas obtenu de réponse ?
- Le taux du crédit d'impôt est fixé annuellement. Que se passera-t-il si ce taux venait à diminuer ?
- Pourquoi écarte-t-on des études de dangers, les effets « improbables » ?
- L'action citoyenne est légitime ainsi qu'en témoignent différents textes : charte de l'environnement - code de l'environnement – convention Aarhus qui stipule en son article premier : « afin de contribuer à protéger le droit de chacun dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien être, chaque partie garantie les droits à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement ». Pourquoi, malgré ces différents textes, les exigences des riverains ne sont-elles pas prises en compte ?
- Les nuisances sur Donges sont nombreuses. Pourquoi les établissements qui reçoivent du public (Ecoles, centres de soins...) sont-ils prévenus aussi tardivement de l'existence d'une alerte ?
- Sachant que les diverses garanties (décennales) disparaissent lorsqu'on intervient sur un ouvrage existant, comment les assurances des nouveaux exécutants pourront prendre le relais en l'absence de normes de construction ,
- Quels sont les documents opposables au PPRT ? Où puis-je les trouver ?

.....



## PPRT SFDM - MACA – LA GREE : en cours....

Lors de la première réunion publique organisée le 23 juin 2010, le représentant des Armées et ceux de la DREAL annonçaient que le « deuxième dépôt de SFDM situé dans la partie nord de la commune, a souvent été évoqué fera l'objet d'un autre PPRT puisqu'il s'agit également d'un site classé Séveso ».

Questionnée sur ce point le 9 octobre, la présidente de la Commission d'enquête précisait que les responsables de la DREAL et de la DDTM lui avaient indiqué que le PPRT SFDM était en cours.

Interrogé sur ce sujet dès le 14 octobre, le responsable du Contrôle des Armées de Loire Atlantique confirme et écrit : « il a été décidé, en accord avec la préfecture de la Loire-Atlantique, que ce site serait suivi par le CLIC actuellement créé à Donges pour les établissements dont le PPRT est en cours d'élaboration (Total, Antargaz, SFDM parc A). Une première présentation du site sera faite par l'exploitant à l'occasion de la prochaine réunion du CLIC dont la date sera ultérieurement communiquée par la préfecture. Les formalités permettant d'intégrer officiellement le site dans le périmètre de compétence du CLIC seront réalisées en 2014. »

### Lu dans la presse :

## Les Dongeois fâchés contre la députée

L'association de riverains des sites Seveso voulait rencontrer Marie-Odile Bouillé. La réponse apportée est loin de les satisfaire.

Fin septembre, les riverains des sites Seveso demandaient à débattre avec l'élue « **du contenu de la proposition de résolution relative à un moratoire sur la mise en œuvre des PPRT.** » Pour Marie-Odile Bouillée, il n'est pas question de discuter d'un moratoire, mais il est temps que « **la mise en place de la réforme aboutisse le PPRT étant déjà approuvé.** ». L'élue conclut en invitant les riverains « **à faire remonter leurs revendications dans le cadre de l'enquête publique en cours.** »

Réaction immédiate de l'association dongeoise qui rappelle à la députée ses propos datant de quelques mois. « **Avant les élections législatives, ne nous affirmiez-vous pas qu'en cas de victoire des candidats appartenant à votre sensibilité politique, le « texte de la loi Bachelot » serait remis sur le métier ? Plus d'un an après, vous tergiversez encore.** » Les Dongeois se sentent même trahis après avoir cru dans l'engagement de l'élue PS, comme lors d'une question écrite au gouvernement. Marie-Odile Bouillé avait attiré l'attention sur le fait que les riverains étaient « **appelés à être mis à contribution financièrement pour se protéger d'un risque dont ils ne sont pas la cause.** » L'association craint désormais que « **la discipline**



La raffinerie de Donges, principal site concerné.

Dans un message adressé le 11 octobre 2013, Madame la Députée annonce qu'elle recevra une délégation de l'ADZRP le vendredi 8 novembre prochain

**de parti l'emporte »** ou suggère que la députée « **fait le choix de ne pas heurter l'industriel pollueur ?** »

Le courrier se termine par une série de nouvelles questions à la députée, sur la pérennité de la raffinerie Total, le détournement de la voie ferrée, la nappe de gaz souterraine, la sismicité de la zone géographique, les initiatives pour résoudre le transport de matières dangereuses dans la commune.